



réponse très urgente s'il vous plait

Par yvan83, le 14/01/2012 à 13:53

Bonjour,

mon épouse et moi sommes passés en rétablissement personnel de puis le 03/11/2009 toute nos dettes on été dissoute et effacées , des annonce au journal officiel avais été passées au moi de novembre 2009,pas un seul créanciers a fait d'opposition donc les dettes on été dissoute , nous avons une fille qui de de puis 2 ans elle aussi hélas avais du faire un surendettement, évidemment n'avais pas ajouter ce créancier à son dossier , et en attente après acceptation de la banque de France de passer en rétablissement personnel bientôt elle à bien reçue de la banque de France qu'elle en serras averties dans quelques semaine pour les effacements de toutes les dettes , , mais nous ne pensions jamais que un créancier aller demander au prés de notre fille le remboursement de la dette qui été montée de 30.000€ à 96.000 et même plus ,ma fille à reçue le 30/11/2011 un recommandé avec convocation au tribunal et lui réclament le remboursement totale de cette même dette ?

avec ma femme nous ne dormons plus avec notre fille elle en ais malade !!

es-que ce créancier à t'il le droit de remettre ce dossier à un cabinet de huissier qui attaque notre fille ? **ES QUE NOUS POUVONS RÉCLAMÉS DES DOMMAGES DUE AU STRESSE CAUSER ?**

NOUS VOUS REMERCIONS INFINIMENT POUR VOS RÉPONSES RAPIDE DUE NOTRE TRÈS GRANDE INQUIÉTUDE BIEN CORDIALEMENT

Par pat76, le 14/01/2012 à 17:02

Bonjour

Quelle est l'origine de cette créance, un crédit?

De quand date si c'est un crédit le dernier impayé?